

DEC113076DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée «Centre de Recherches sur la Pensée Antique : Centre Léon Robin», dont le Directeur est Monsieur André LAKS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, délégation est donnée aux fins mentionnés à l'article 1er à Madame Barbara CASSIN, directrice de recherche 1^{ère} classe. **La délégation de signature de Madame Barbara CASSIN est limitée aux crédits du GDR dont elle est responsable.**

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Le Directeur d'Unité